

FICHE TECHNIQUE DE SANTE- SECURITE

Fongicide Agricole Ranman™ 400SC



Numéro de référence FTSS : 120116-88-3-1

Date d'approbation : 15.09.2009

Numéro de révision : 3

Ce document a été préparé afin de satisfaire aux exigences du OSHA Hazard Communication Standard des États-unis et aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail (SIMDUT) du Canada.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT :	Fongicide Agricole Ranman™ 400SC
CODE DE PRODUIT:	6267
INGREDIENT (S) ACTIF:	Cyazofamide
FAMILLE CHIMIQUE :	Cyanoimidazole
FORMULE MOLECULAIRE:	C ₁₃ H ₁₃ C ₁ N ₄ O ₂ S
SYNONYMES :	CAS: 4-chloro-2-cyano-N,N-diméthyl-5-(4-méthylphényl)-1H-imidazole-1-sulfonamide; IUPAC: 4-chloro-2-cyano-N,N-diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide

FABRICANT

ISHIHARA SANGYO KAISHA, LTD
3 - 15, Edobori 1-Chome
Nishi-ku, Osaka 550-0002
Japon
(440) 357-0640 (Informations Générales) - ISK
Biosciences Corp. Concord, OH)

DISTRIBUÉ PAR :
FMC CORPORATION
Classe de produit agricole
1735 Market Street
Philadelphia, PA 19103
(215) 299-6000 (Informations Générales)
msdsinfo@fmc.com (Courriel - Informations
générales)

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

(800) 331-3148 (Médical - États-unis & Canada)
(651) 632-6793 (Médical - Recueil Tous les autres pays)
(888) 484-7546 (ISK - urgence de 24 heures)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou des accidents,
appeler au :
(800) 424-9300 (CHEMTREC - États-unis & Canada)
(703) 527-3887 (CHEMTREC - Recueil Tous les autres
pays)

2. IDENTIFICATION DU DANGER

URGENCES :

- Liquide havane pâle à beige, avec une légère odeur de moisi de peinture au latex.
- Légèrement combustible. Peut être un support de combustion à des températures élevées.
- La décomposition thermique ou l'incinération peut libérer des sous-produits toxiques.
- Pour des grandes expositions ou les incendies, il faut porter des équipements de protection.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE : Aucun danger important prévu à moins que de grosses quantités soient ingérées. L'exposition sous forme d'inhalation répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des poumons.

AGGRAVE PAR LES CONDITIONS MEDICALES : Inconnu présentement.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Nom chimique	# de CAS	Poids %	Numéro CE	Classe CE
Cyazofamide	120116-88-3	34,5	Aucun	Non classifié

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Laver à grande eau. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

PEAU : Lavez abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

INGESTION: Buvez 1 à 2 verres d'eau. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

INHALATION : Sortir la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires et d'inconforts persistants, veuillez consulter un médecin.

NOTES AU MEDECIN : Ce produit a une faible toxicité orale, dermique et d'inhalation. Il n'est pas irritant pour la peau et les yeux et n'est pas un sensibilisant pour la peau. Le traitement est contrôlé en enlevant la source d'exposition suivi par des soins symptomatiques.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYEN D'EXTINCTION : PETITS FEUX : Utilisez de l'eau pulvérisée, des produits chimiques secs, de la mousse ou du dioxyde de carbone. LARGES INCENDIES : Utilisez de l'eau pulvérisée, des produits chimiques secs, de la mousse ou du dioxyde de carbone. N'utilisez PAS de jet d'eau.

DANGER D'INCENDIE OU D'EXPLOSION : Légèrement combustible. Ce matériau peut être un support de combustion à des températures élevées.

PROCEDURE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Isoler la zone des flammes. Effectuer une évacuation dans le sens du vent. Utiliser des combinaisons de protection et un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer la fumée, les gazes ou les vapeurs qui sont dégagés.

6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

MISES A JOUR : En cas de déversement, isoler la zone et y mettre un panneau d'avertissement. Portez des vêtements de protection et un équipement de protection personnel tel que le décrit la section 8, "contrôle de l'exposition et protection personnelle". Empêcher les personnes et les animaux sans protection de pénétrer dans la zone contaminée.

Il faut éviter que le produit n'atteigne les lacs, les rivières, les étangs et le système tout-à-l'égout. Établir des barrages pour contenir les déversements et absorber avec un absorbant non combustible tels que l'argile, le sable ou de la terre. Aspirer, pelleter ou pomper les déchets dans un baril et étiqueter pour l'élimination.

Pour nettoyer et neutraliser l'endroit du déversement, les outils et l'équipement, lavez avec une solution d'eau et de savon et ajoutez la solution aux barils de déchets déjà recueillis. Disposez des déchets dans les barils selon la méthode indiquée dans la section 13, " Considérations d'élimination".

7. ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

ENTREPOSAGE ET MANUTENTION : Entreposer dans un endroit frais et sec et bien ventilé. Ne pas utiliser ou entreposer à côté d'une source de chaleur, de flammes nues ou des surfaces chaudes. Entreposer dans les récipients originaux seulement. Gardez hors de portée des enfants et des animaux. Ne pas contaminer d'autres pesticides et fertilisants, l'eau, les aliments ou la nourriture en entreposant ou en éliminant ce produit.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

SECURITE INTEGREE : Utiliser des aspirations localisées à tous les emplacements de traitement lorsqu'il y a risque d'émission de vapeur ou de brume. Il faut ventiler tous les véhicules de transport avant le déchargement.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL

YEUX ET VISAGE : En cas de risque d'exposition par éclaboussement, brume ou pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

RESPIRATOIRE : En cas de risque d'exposition par éclaboussement, brume ou pulvérisation utiliser, au moins, un demi-masque respiratoire ou un masque facial complet approuvé pour les pesticides (NIOSH/MSHA des États-Unis, CES de l'UE ou d'un autre organisme de certification). Le choix et l'utilisation du masque doivent être dictés par les concentrations dans l'air.

VETEMENTS DE PROTECTION : Selon les concentrations, il faut utiliser des combinaisons ou des uniformes à manches longues et des couvre-têtes. Pour des expositions plus grandes, comme dans le cas d'un déversement, utilisez des combinaisons étanches, telles que des combinaisons en PVC. Les articles en cuir, tels que les chaussures, ceintures ou les bracelets de montres qui sont contaminés doivent être détruits. Il faut laver tous les vêtements avant la réutilisation (ne pas laver avec les autres vêtements de la maison).

GANTS : Portez des gants résistants aux agents chimiques, étanches. Lavez bien l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les retirer. Inspectez-les régulièrement pour tout signe de fuites.

PRATIQUES HYGIENIQUES AU TRAVAIL : De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Lavez la peau avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher ou avant de fumer. Il faut se doucher après chaque journée de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ODEUR :	Légère odeur de moisi de peinture au latex
APPARENCE :	Liquide havane pâle à beige
TEMPERATURE DE COMBUSTION SPONTANEE :	503 °C (937 °F) (utilisant 100 ul)
POINT DE CONGELATION :	-5 °C (23 °F)
POINT DE FUSION :	152,7 °C (selon l'ingrédient actif)
POIDS MOLECULAIRE :	324,9 (cyazofamide)

pH :	6,2 (1 % de dilution dans l'eau)
SOLUBILITE DANS L'EAU :	0,107 mg/L à un pH 7 @ 20 °C (selon l'ingrédient)
GRAVITE SPECIFIQUE :	1,154 g/mL (eau = 1)
TENSION DE VAPEUR :	0,0000001 torr à 25 °C (0,0000133 Pascal) (selon l'ingrédient actif)

10. STABILITE ET REACTIVITE

CONDITIONS A EVITER :	Chaleur et flammes excessives.
STABILITE :	Stable
POLYMERIZATION:	Ne se produira pas
MATERIEL INCOMPATIBLE:	L'ingrédient actif se dégrade avec le fer, l'aluminium, l'acétate de fer ou l'acétate d'aluminium à 54 °C.
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :	Sous de conditions d'incendie, les produits peuvent se décomposer pour émettre des vapeurs et des gaz dangereux, ce qui peut irriter les voies respiratoires.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS SUR LES YEUX : Non irritant (espèces inconnues)

EFFETS SUR LA PEAU : Non irritant (lapin)

DERMIQUE LD₅₀: > 2.000 mg/kg (rat)

VOIE ORALE LD₅₀: > 5.000 mg/kg (rat)

INHALATION LC₅₀: > 5,9 mgal (4 HRS.) (espèces inconnues)

SENSIBILISATION : (Peau) Non sensibilisant (espèces inconnues)

EFFETS GRAVES LIES A LA SUREXPOSITION : Ce produit a une faible toxicité orale, dermique et d'inhalation. Il n'est pas irritant pour la peau et les yeux et n'est pas un sensibilisant pour la peau. Aucun danger important prévu à moins que de grosses quantités soient ingérées. L'exposition sous forme d'inhalation répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des poumons. Il n'existe aucunes autres données en ce moment.

EFFETS CHRONIQUES LIES A LA SUREXPOSITION : Ce produit était négatif dans le dosage de mutagénicité d'Ames. Ce produit est classifié comme produit "non susceptible

d'être cancérigène pour les humains" selon les études avec le rat et la souris. Des précautions devraient être prises pour réduire l'exposition. Il n'existe aucune autres données en ce moment.

CANCEROGENICITE :

NTP:	Non inscrit
IARC:	Non inscrit
OSHA:	Non inscrit
AUTRE :	(ACGIH) Non inscrit

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

DONNEES SUR LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT : Aucune donnée disponible sur la préparation.

Le cyazofamide a un rythme de dégradation rapide dans le sol (plages de demi-vie de 3,7 à 6,4 jours selon le type de sol) et l'eau (environ 11,9 jours selon le pH), et il ne devrait pas rester dans l'environnement. La demi-vie de photolyse est d'environ 30 minutes. Le cyazofamide a une mobilité limitée dans le sol à cause de sa forte affinité pour l'adsorption aux matières organiques (plages de Koc de 815/657 à 1524/1062 selon le type de sol). Il y a donc peu de possibilité de déplacement dans les eaux souterraines.

INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES : Aucune donnée disponible sur la préparation.

Le cyazofamide est pratiquement non-toxique pour les oiseaux (DL50 > 2 000 mg/kg, espèces non spécifiques) et les abeilles domestiques (DL50 > 100 g/abeille). À cause de sa solubilité limitée, la CL50 pour les poissons d'eau douce et les daphnies magna est de >0,1 ppm et de >1,3 ppm, respectivement. Le cyazofamide est très toxique pour les poissons estuariens (CL50 > 0,167 ppm, espèces non spécifiées), et encore plus toxique pour les crevettes mysides (CL50 = 0,089 ppm) et les mollusques (EC50 = 0,015 ppm).

13. ÉLIMINATION

METHODE D'ELIMINATION : Il est interdit de jeter ou de brûler ce produit ou son emballage à l'air libre. Si le produit déversé ne peut pas être éliminé selon les indications données sur l'étiquette, une méthode d'élimination acceptable serait l'incinération selon les lois, règlements et normes environnementaux locaux, de l'état ou nationaux. Cependant, étant donné que les méthodes acceptables d'élimination peuvent varier d'un endroit à un autre et que les règlements peuvent changer, il faut contacter les agences concernées avant l'élimination.

RECIPIENT VIDE : Les contenants non-retournables qui contenaient ce matériau doivent être nettoyés avant leur élimination, par triple rinçage. Les contenants qui contenaient ce matériau peuvent être nettoyés par triple rinçage et recyclés et le produit de rinçage incinéré.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DEPARTEMENT DES TRANSPORT DES ÉTATS-UNIS (DOT)

INFORMATIONS ADDITIONNELLES : Le transport de cette matière n'est pas réglementé.

INTERNATIONAL MARITIME DANGEROUS GOODS (IMDG)

INFORMATIONS ADDITIONNELLES : Non réglementé comme matière dangereuse

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI) / ASSOCIATION DU TRANSPORT AERIEN INTERNATIONAL (ATAI)

INFORMATIONS ADDITIONNELLES : Non réglementé comme matière dangereuse

AUTRES INFORMATIONS :

TRANSPORT CANADA (CTMD) :

Cette matière n'est pas réglementée pour le transport par route au Canada.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ÉTATS-UNIS

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

SECTION 302 SUBSTANCE EXTREMEMENT DANGEREUSES (40 CFR 355, ANNEXE A) :

Sans objet

LES CATEGORIES DE HASARD DE LA SECTION 311 (40 CFR 370):

Sans objet

SECTION 312 QUANTITE DE PLANIFICATION DU SEUIL (40 CFR 370) :

Le Seuil Planifiant la Quantité (TPQ) pour ce produit, si traité comme une mixture, est 10.000 livres; pourtant, ce produit contient les ingrédients suivants avec un TPQ de moins de 10.000 livres.: Aucun

SECTION 313 INGREDIENTS DECLARABLES (40 CFR 372) :

Ce produit ne contient aucun produit chimique toxique qui est sujet aux exigences de rapport de la Section 313, Titre III du SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986.

CERCLA (COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT)

DESIGNATION CERCLA ET QUANTITES DECLARABLES (QD) (40 CFR 302.4) :

Sans objet

FEDERAL INSECTICIDE FUNGICIDE RODENTICIDE ACT

Mot signal EPA des États-unis : AVERTISSEMENT

CANADA

SIMDUT (SYSTEME D'INFORMATION SUR LES MATIERES DANGEREUSES UTILISEES AU TRAVAIL) :

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Controlled Products Regulations (Règlementations sur les produits contrôlés) et la FTSS contient toutes les informations demandées par le Controlled Products Regulations. Produit non sujet au contrôle selon le Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail (SIMDUT) du Canada.

DANGER ET DESCRIPTIONS D'EXPRESSION DE RISQUE:

Mention de risque CE : (Non classé comme dangereux)

Mention de prudence CE : (Non classé comme dangereux)

16. AUTRES INFORMATIONS

RESUME DE LA REVISION:

Cette FDS remplace la Révision n° 2 du 15 Mai 2006.
Les modifications aux informations sont les suivantes :
Section 1 (Identification du produit et de la société)
Section 14 (Information sur le transport)
Section 15 (Information sur la réglementation)
Section 16 (Autres Informations)

FMC - Marque de commerce de la société FMC
Ranman - ISK Biosciences Corporation Trademark

© 2009 FMC Corporation. Tous droits réservés.

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. L'utilisation de ce produit est réglementée par l'EPA (Environmental Protection Agency). L'utilisation de ce produit de façon non conforme aux instructions figurant sur l'étiquette est une violation de la loi fédérale. En outre, étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.